

RÉUNION D'INFORMATION SUR LE MOUVEMENT NATIONAL DES INSPECTEURS DU 16 MAI 2023

La réunion était présidée par Mme Dachary-Mlneck, chef du bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A.

La CGT Finances Publiques était représentée par Cécile Fouques, Corinne Greze-Daviet et Pierre-Jean Langue, CAPistes nationaux de catégorie A.

Très rapidement, le décor a été posé, la Cheffe de bureau a précisé que la réunion était un temps d'échange sur le mouvement des mutations et sur certains dossiers, cas sociaux, cas médicaux. Elle nous a demandé de prioriser nos dossiers.

➤ **Pour la CGT Finances Publiques**, il n'est pas question de faire le jeu de la DG, en aucun cas les élus des personnels ne se substitueront à l'administration en classant les dossiers. Nous avons présenté nos dossiers dans l'ordre des départements.

➤ **Pour les élus des personnels CGT Finances Publiques**, tous les agents doivent être défendus...

LE MOUVEMENT DE MUTATION, CHIFFRES ET ANALYSE

La CGT Finances Publiques regrette que la DG ne publie :

- Aucune carte concernant les informaticiens.
- Aucune carte pour les dircofis, certes il s'agit de postes au choix, toutefois il serait utile de communiquer les implantations des postes par département ou à minima de communiquer sur les vacances d'emplois par département et non de donner une statistique globale par dircofi... Le bureau RH1-C indique en prendre note, comme l'année dernière. Il précise qu'il reverra les éléments de publication.

➤ **La CGT fait la même demande depuis trois ans pour les DISI, sans succès**, les agents, comme sœur Anne ne voient rien venir...

Pour rappel, 40 % des postes proposés aux cadres A sont désormais au choix. La DG a indiqué réfléchir pour en proposer d'autres au choix.

➤ **Pour la CGT Finances Publiques**, opposée à ces postes, va-t-on vers un « tout en poste au choix » pour les inspecteurs ?

1677 demandes de mutation ont été déposées cette année.

Il y a eu :

- 419 demandes au titre d'une priorité, 343 sont satisfaites soit 82 % ;
- 5 demandes au titre d'une priorité absolue, toutes sont satisfaites ;
- 7 au titre des soins enfants, toutes sont satisfaites ;
- 38 demandes au titre de la RQTH, 30 sont satisfaites soit 78 %.

Il y a eu 608 demandes satisfaites au mouvement général, 239 en poste au choix, 78 au titre des relocalisations, 2 au titre de la prime d'attractivité, 310 dont 164 inspecteurs stagiaires dans les services centraux, 9 au titre de l'Outre-mer et 9 dont un stagiaire sur des postes de Conseiller aux Décideurs Locaux(CDL).

La DG a redonné les taux de satisfaction.

Le taux de satisfaction est de **65 %**, dont 78 % obtiennent leur premier vœu et **88 %** l'un de leurs trois premiers vœux.

On peut noter qu'il y a 6 affectations d'office.

- ☛ **La CGT Finances Publiques** considère que, pour plus de transparence, le tableau de classement devrait faire état du rang du vœu des postulants.

A l'issue du mouvement, 16 directions sont ouvertes, une n'a pas eu d'affectation et il reste 8 directions métropolitaines et 3 directions d'Outre-Mer avec des prioritaires en attente. Ces directions seront donc fermées aux Inspecteurs stagiaires de la promotion 2023-2024. Il s'agit de l'Ardèche, la Drome, l'Indre-et-Loire, le Lot-et-Garonne, le Nord, le Puy-de-Dôme, la Somme, le Vaucluse et en Outre-mer, la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion.

- ☛ **Concernant les DOM**, la DG a précisé être allée au bout du mouvement et avoir poussé les mutations accordées au-delà du TAGERFIP.
- ☛ **Concernant les demandes liées**, la DG a indiqué avoir fait le maximum. Elle ajoute que les demandes liées ne se font pas avec un ou entre deux postes au choix.
- ☛ **Concernant les inspecteurs affectés en Dircofi, la CGT Finances Publiques a**, comme chaque année, abordé le problème du **double effet kiss pas cool** des rapprochements.

La CGT Finances Publiques dénonce que le rapprochement soit refusé pour muter dans la DDFIP/DRFIP du même département que l'affectation en Dircofi et qu'ensuite ces mêmes inspecteurs soient considérés comme entrant dans le département. Ces règles lèsent les collègues.

Pour la CGT Finances Publiques, c'est un véritable paradoxe, soient ils sont considérés comme interne au département, soit externe, mais pas les deux !!!!

- ☛ **Concernant les affectations au choix** dans les services centraux, **la CGT Finances Publiques** constate que tous les postes offerts ne sont pas pourvus et a demandé une explication.

La DG précise qu'il n'y a pas suffisamment de candidatures et/ou des candidatures ne correspondant pas au profil attendu.

- ☛ **Concernant la DNEF**, celle-ci avait choisi de conserver pour la mutation une ligne mission/structure (Brigades) et une ligne tout emploi. Compte tenu des incompréhensions, les collègues ayant demandé une brigade sont affectés prioritairement par rapport à ceux n'ayant demandé que « Tout emploi », la DG fait le choix de supprimer cette ligne pour le mouvement de 2024.
- ☛ **Concernant tous les postes au choix**, surtout pour les stagiaires et pour quelques titulaires, la DG et les OS avons eu quelques retours de collègues qui ne sont pas affectés là où ils le croyaient.

Pour la DG, elle rappelle que ce ne sont pas les recruteurs qui font le mouvement à sa place et même avant le bureau. Les recruteurs donnent trop vite leur réponse aux candidats alors que le mouvement n'est pas finalisé.

Certains stagiaires ont même pris des dispositions pour déménager alors que le mouvement n'est pas finalisé.

Quel que soit le poste au choix, la DG doit tenir compte des problématiques liées aux lieux des postes et aux ressources des services. Cela est d'autant plus vrai pour les postes en DISI.

La DG rappelle que le mouvement n'est officiel qu'après publication sur Ulysse.

La DG a indiqué que le mouvement de mutation, publié le 9 mai, a fait l'objet d'une actualisation afin de tenir compte de corrections liées à des erreurs matérielles et/ou de nouvelles informations communiquées au bureau RH-1C. Ils ont été publiés sur Ulysse le 25 mai pour communiquer ces modifications à l'ensemble des agents.

A l'issue de la réunion, prévue sur une demi-journée mais qui s'est déroulée sur la journée, les résultats obtenus sont bien en deçà de nos attentes. **Malgré les quelques modifications accordées par la DG, de nombreux collègues restent encore sur la touche.**

- ☛ **Pour la CGT Finances Publiques**, les réformes successives à la DGFIP (NRP, démétropolisation, évolution des règles de gestion,...), au-delà des suppressions d'emplois budgétaires, limitent progressivement les possibilités d'affectation dans les départements. **Les mutations des stagiaires prennent le dessus sur celle des titulaires et sclérosent le mouvement des titulaires.**

On peut dénoncer également la difficulté de pouvoir muter pour les collègues sans priorité particulière, cela provoque incompréhension et grogne croissante quant à l'articulation des mouvements des titulaires et des stagiaires.

Des titulaires malheureux qui n'obtiennent pas satisfaction voient arriver des stagiaires sur le département demandé et se sentent lésés.

A titre d'exemple dans les Alpes-Maritimes, **17** stagiaires arrivent pour **5** titulaires.

Pire en Île-de-France, par exemple, on remarque dans le si populaire département de Seine Saint-Denis, **45** stagiaires pour **1** titulaire et à Paris **75** stagiaires pour **9** titulaires. On croit rêver !

Cet état de fait en région parisienne est imputable aux stagiaires affectés en grand nombre en prévision de leur départ vers les services centraux et les DNS.

- **Pour la CGT Finances Publiques**, la DG fait des choix politiques en termes d'effectifs et d'affectations qui pénalisent clairement les collègues pour les mutations.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- **Concernant les postes offerts à des contractuels**, la DG tient à préciser que ces postes sont proposés sur des directions ou aucun titulaire n'est lésé, il n'y a plus de demandes pour ces postes. Elle indique qu'évidemment un titulaire de la DGFIP ou d'une autre administration peut y postuler.
- **Pour la CGT Finances Publiques**, en l'absence de communication des documents sur le mouvement depuis la fin des CAP, il est impossible de le vérifier.
- **Concernant le futur mouvement des stagiaires**, les règles en usage en 2022 devraient encore s'appliquer, à savoir, règle d'un rapprochement sur deux entrées par département et proposition de postes au choix restés vacants à l'issue du mouvement des titulaires.
- **Pour la CGT Finances Publiques**, en 2022 si la proposition des postes au choix pour les stagiaires a entraîné beaucoup de demandes, cela a créé beaucoup de déceptions, les bureaux des services centraux n'ayant pas réellement joué le jeu. Qu'en sera-t-il cette année ?



ATTENTION

La DG nous informe que si Mouv'RH (nouvel applicatif pour les mutations) était mis en place, les règles définies dans les Lignes Directrices de Gestion pour les priorités s'appliqueraient.

- **Pour la CGT Finances Publiques**, les règles applicables au mouvement des stagiaires à venir doivent s'inscrire dans la continuité des règles applicables au mouvement des titulaires.

Ce qu'en pense la cgt Finances publiques

S'il était encore nécessaire de le démontrer, les CAPN avaient toute leur utilité et permettaient de faire évoluer des situations délicates, mais aussi de valider les informations communiquées par la DG, voire de corriger certaines irrégularités. En les supprimant, la loi de transformation de la fonction publique, condamne les agents et leurs élus à prendre pour argent comptant ce qui est communiqué par la DG. C'est clairement une volonté de bâillonner vos élus et de réduire à néant vos droits !

- **La CGT Finances Publiques**, ses élu.e.s, revendiquent le rétablissement des CAP de mutations et de 1ère affectation de pleines exercices, instances paritaires de contrôle et de défense individuelle dans un cadre collectif. Elle exige la transparence pour les agents dans la conception des mouvements de mutations, des règles d'affectations fines dès le mouvement national (résidence mission/structure) et la fourniture aux élus des documents ayant servi à établir le mouvement.



LES ÉLU.E.S DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES ONT DÉFENDU VOS DOSSIERS :

Pour votre affectation locale, nous vous invitons à contacter **les sections syndicales locales de la CGT Finances Publiques** pour vous conseiller dans la rédaction de votre demande et vous aider à obtenir l'affectation de votre choix.

<http://www.financespubliques.cgt.fr/content/secretaires-sections-departementales-locales-specialisees>